

MAIRIE DE MOROGUES

Réunion du Conseil Municipal du 08 février 2024 à 19H00

PROCES-VERBAL

Date de la convocation : 02/02/2024

Secrétaire de séance : GAGNE Catherine

Présents avec voix délibérative : CLAVIER G. – GAGNE C. – RAFFAITIN J. – SPIES E – CANTIN M.C. – TURPIN G.

Présents sans voix délibérative : MANCION Nelly (secrétaire de mairie)

Absents :

Absents excusés : GIMONET P.

Pouvoirs : HURE M. pouvoir CLAVIER G.
GRÉGOOR F. pouvoir GAGNE C.

Ordre du jour :

- **Nomination du secrétaire de séance.**
- **Approbation du procès-verbal séance du 11 janvier 2024**
- **Délibération portant sur le choix des options concernant le projet de réhabilitation de la salle multi-activités.**
- **Délibération portant sur les demandes de subventions concernant le projet de réhabilitation de la salle multi-activités.**
- **Questions diverses.**

➤ **Désignation du secrétaire de séance**

Comme pour toute séance, le conseil municipal a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le procès-verbal de ladite séance.

Mme GAGNE Catherine se propose et est désignée secrétaire de séance par l'organe délibérant.

- **Approbation du procès-verbal séance du 11 janvier 2024**

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des remarques concernant le procès-verbal en date du 11 janvier ; en l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- **Délibération portant sur le choix des options concernant le projet de réhabilitation de la salle multi-activités.**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la phase APD (Avant Projet Définitif) concernant la réhabilitation de la salle multi-activités.

Cette phase comporte des options, et le conseil Municipal doit statuer sur celles-ci.

A la séance du 23/11/2022, le Conseil Municipal s'était positionné sur le choix des options.

Après consultation des divers intervenants impliqués dans le projet, M. le Maire propose d'intégrer deux options supplémentaires au projet. à savoir :

- Option sonorisation avec puissance.
- Option vidéoprojecteur (VPI en plafond + écran électrique).

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité opte pour la totalité des options :

- Option récupérateur eau de pluie.
- Option traitement charpente insecticide, fongicide.
- Option sonorisation avec puissance.
- Option Vidéoprojecteur (VPI en plafond + écran électrique).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à incorporer ces quatre options au projet de réhabilitation de la salle multi-activités.

Annule et remplace la délibération n° 2023_38

- **Délibération portant sur les demandes de subventions concernant le projet de réhabilitation de la salle multi-activités.**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la salle multi-activités et présente les plans, l'estimation, les prestations supplémentaires éventuelles (PSE), le plan de financement prévisionnel au stade de l'Avant Projet Définitif (APD) du Maître d'œuvre et sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention de DETR ainsi qu'auprès des différents financeurs fléchés dans le tableau de financement ci-dessous.

Le coût global prévisionnel de l'opération au stade Avant-Projet Définitif (APD) est estimé à 919 635,01 € H.T. dont 872 124,54 € HT de dépenses éligibles à la DETR.

Attendu que ce projet relève des opérations éligibles au titre de la Catégorie 61 - Tout bâtiment public appartenant aux communes et communautés de communes : acquisition de bâtiments, construction, rénovation et travaux d'aménagement de la DETR 2024 ;

Attendu que ce projet peut aussi s'inscrire dans le nouveau Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) ;

Attendu que ce projet est éligible à une aide du Conseil départementale du Cher dans le cadre de la politique de développement des territoires ;

Attendu que ce projet est éligible à l'Axe 3 de la Transition énergétique et écologique, Action n°17 Soutien à des programmes de rénovation énergétique de bâtiments tertiaires en favorisant le recours à des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables du Document de Mise en Œuvre (DOMO – 2021-2027) du FEDER ;

Attendu que ce projet bénéficie d'une subvention au titre de l'axe 1 – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux du Fonds Vert ;

Attendu que ce projet bénéficie d'une subvention du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTÉ l'opération de réhabilitation de la salle multi-activités

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous

Montant total HT de l'opération	Montant HT de la subvention	Part du montant total HT du projet en %
919 635,01 €		
FEDER	110 691,07 €	12,04%
CRST	123 369,51 €	13,42%
DETR	348 849,82 €	37,93%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	60 000,00 €	6,52%
SDE 18	9 000,00 €	0,98%
FONDS VERT	83 800,00 €	9,11%
Montant total HT des aides attendues :	735 710,40 €	80,00%
Part communale restante :	183 924,61 €	20,00%

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser auprès :

- De la PREFECTURE du CHER, au titre de la catégorie 61 - Tout bâtiment public appartenant aux communes et communautés de communes : acquisition de bâtiments, construction, rénovation et travaux d'aménagement, une demande de DETR de 348 849,82 € euros ;
- De la PREFECTURE du CHER, au titre de l'axe 1 – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux du Fonds Vert, une demande de subvention de 83 800 € euros ;
- De la REGION, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), une demande de subvention de 123 369,51 € euros ;
- Du FEDER, au titre de l'Axe 3 de la Transition énergétique et écologique, Action n°17 Soutien à des programmes de rénovation énergétique de bâtiments tertiaires en favorisant le recours à des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables du DOMO 2021-2027, une demande de subvention de 110 691,07 € euros ;
- Du CONSEIL DEPARTEMENTAL du CHER, au titre de la Politique de Développement du Territoires, une demande de subvention de 60 000,00 € euros ;
- Du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, une demande de subvention de 9 000,00 € euros ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte administratif, juridique et financier se rapportant à cette opération.

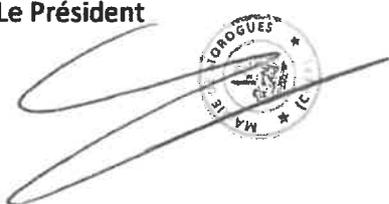
Dit que les crédits correspondants à cette opération sont inscrits au budget primitif 2024.

- Questions diverses.

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 19H50.

Le Président



The signature is written in black ink and is partially obscured by a circular official stamp. The stamp contains the text "MAYORQUES" at the top and "MAY" at the bottom, with a central emblem.

Le Secrétaire de séance



The signature is written in blue ink and consists of several loops and a long horizontal stroke.